



**CLUB FRANCORISK**  
**Webinaire “Les jeudis des partenaires”**  
**Les garanties Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage Essais**

**WE ARE**  
**GLOBAL EXPERTS**

Our experts are always at your side for the best risk solutions, worldwide.

# HDI - Risques Techniques – activités et appétits

**Tous Risques Montage Essai**

**Tous Risques Chantier**

**Bris de machine**

**Tous Risques Informatique**

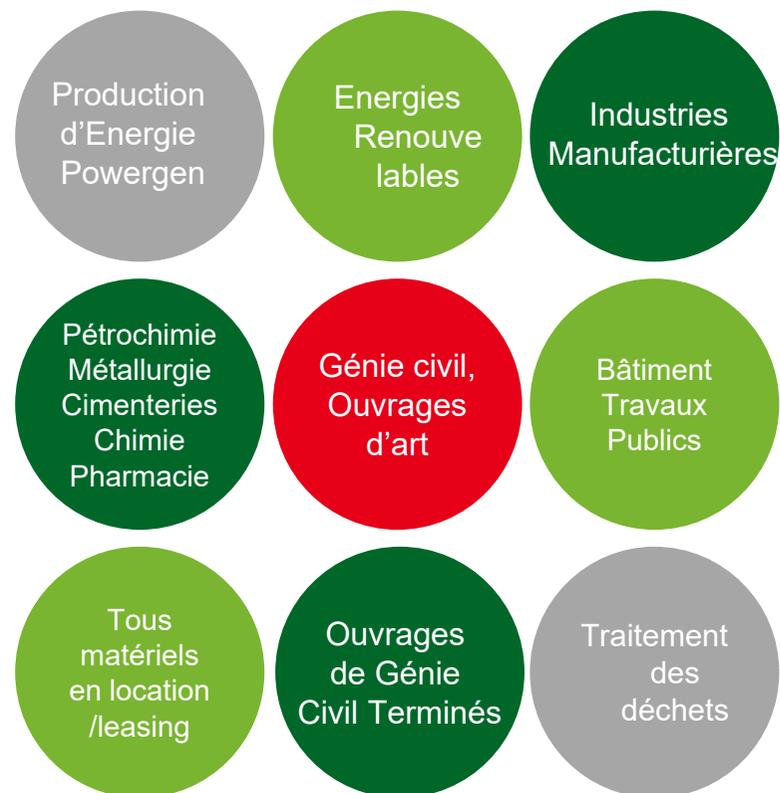
**Matériel électronique**

**Engins de Chantier**

**Perte d'Exploitation Anticipée**

**Ouvrages de Génie Civil Terminés**

## Principales activités ciblées



# Risques Techniques : Une équipe dédiée

## Souscription



**Idriss Belyazid**  
Directeur Souscription  
Risques Techniques

Ingénieur SUPELEC.  
15 ans d'expérience dans l'industrie, ingénieur d'études puis responsable d'affaires (contrats clés en main à l'international) et plus de 16 ans dans l'assurance Risques Techniques et la réassurance.



**Pierre-Yves Emptas**  
Souscripteur Risques  
Techniques

Ingénieur ENSAM et de l'Université Technique de Karlsruhe.  
5 ans d'expérience dans l'industrie aéronautique et 8 ans en cabinet d'expertise sinistre (bris de machine, TRME...). Depuis 2018, souscripteur Risques Techniques.



**Sophie Marque**  
Souscriptrice Risques  
Techniques

Ingénieure ESTP (École Spéciale des Travaux Publics) & titulaire d'une licence en droit privé (Université Paris 8).  
4 ans d'expérience en tant qu'expert Dommages et RC. Depuis 2018, souscriptrice Risques Techniques.



**Camille Bourloton**  
Souscripteur Risques  
Techniques

Ingénieur spécialité Sécurité Environnement Prévention.  
Responsable HSE en industrie puis ingénieur consultant en compagnie.  
Plus de 10 ans d'expérience en compagnie en tant que souscripteur Risques Techniques

# Intérêt des polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)

L'intérêt de cette police apparaît évident car, en son absence :

- les constructeurs et/ou entrepreneurs, garants de la réparation des dommages survenus pendant le cours des travaux, en vertu d'une disposition légale (1), peuvent se trouver dans l'impossibilité financière de reconstruire ce qui a été détruit ;
- le Maître d'Ouvrage peut être contraint, après un sinistre non réparé par les entrepreneurs, à l'abandon définitif du projet et à la perte des acomptes versés.

(1) article 1788 du Code Civil (France, Cameroun) ou du Code des Biens et Obligations (Côte d'Ivoire) stipule : "Si, dans le cas où l'ouvrier (*c'est à dire l'entrepreneur*) fournit la matière (*c'est à dire les matériaux et approvisionnements*), la chose vient à périr de quelque manière que ce soit avant d'être livrée, la perte en est pour l'ouvrier, à moins que le Maître ne fût en mesure de recevoir la chose".

# Les polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)



**Transport**

**HDI** – Maritime et transports



**Construction Bâtiment**

**HDI** Tous risques  
chantiers (TRC)



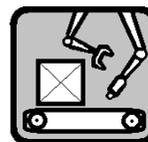
**Montage des machines**

**HDI** Tous risques montage essai  
(TRME)

Réception du  
bâtiment



Réception des  
machines



**Fonctionnement des machines**

**HDI** – Bris de machines

**HDI** Une garantie complète sur-mesure, déclinée sous forme de :

**Contrat ponctuel** (police de chantier)

ou **Contrat Annuel** (police ouverte, à aliment (chaque chantier fait l'objet d'un avenant), ou au chiffre d'affaire)

# Les polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)

## TRC

- ▶ **Bâtiments : bureaux, logements, entrepôts ,**
- ▶ **Génie Civil :**
  - **Routes**
  - **Ponts**
  - **Pipelines**
  - **Tunnels**
  - **Barrages**

La différence entre TRC et TRM est dans l'aspect "mise en oeuvre"

❑ TRC : La "mise en oeuvre" se fait sur place, sur le site du chantier

❑ TRM: L'essentiel est fabriqué hors site du montage. Le site de construction ne devient plus qu'un site d'assemblage et de montage

## TRME

- ▶ **Sites de production industrielle et manufacturière**
- ▶ **Production d'énergie (électricité, chaleur)**
- ▶ **Usines pétrochimiques et autres sites industriels**

# La police TRC / TRME

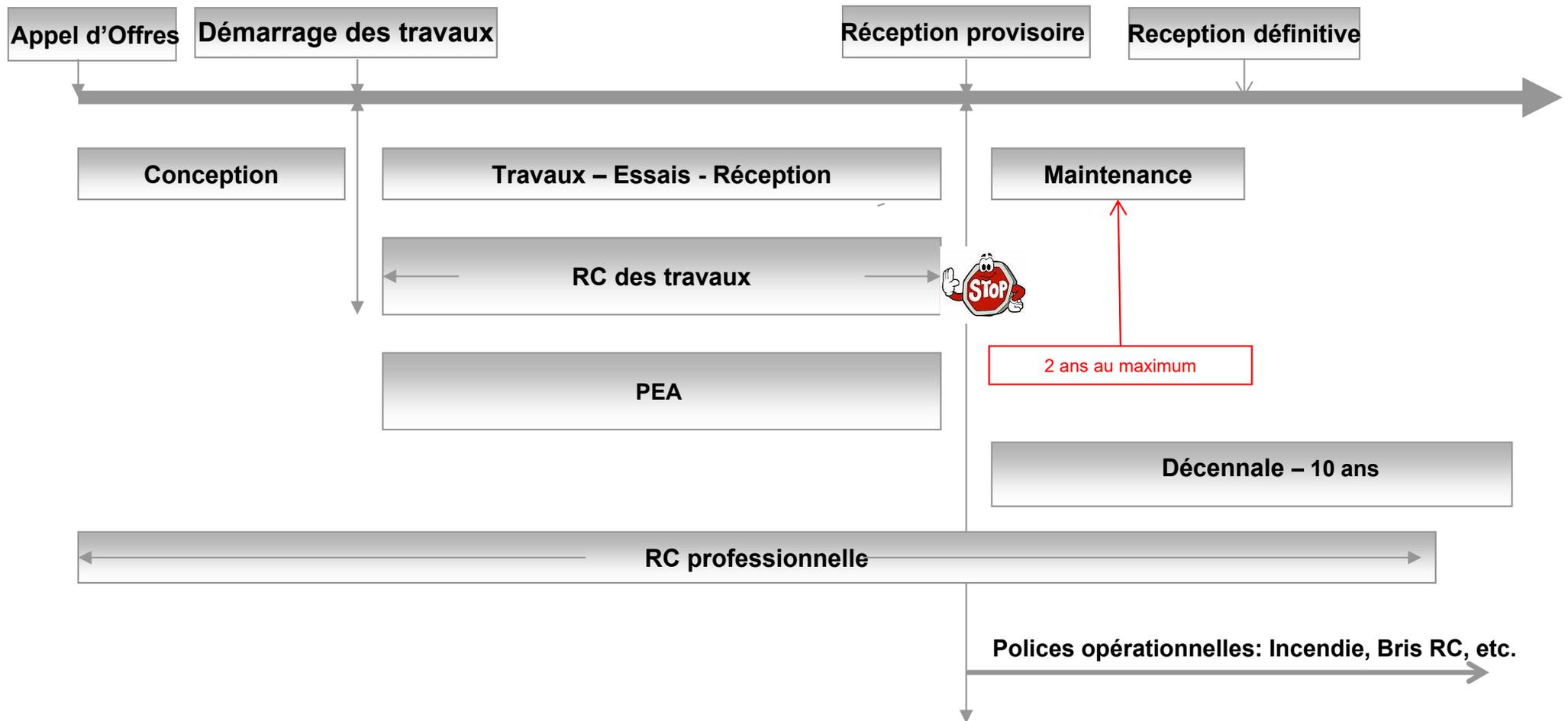
**En général on distingue 3 « sections » :**

- **Section 1 : Dommage aux ouvrages**
- **Section 2 : Responsabilité Civile**
- **Section 3 : Pertes d'exploitation anticipée (PEA)**

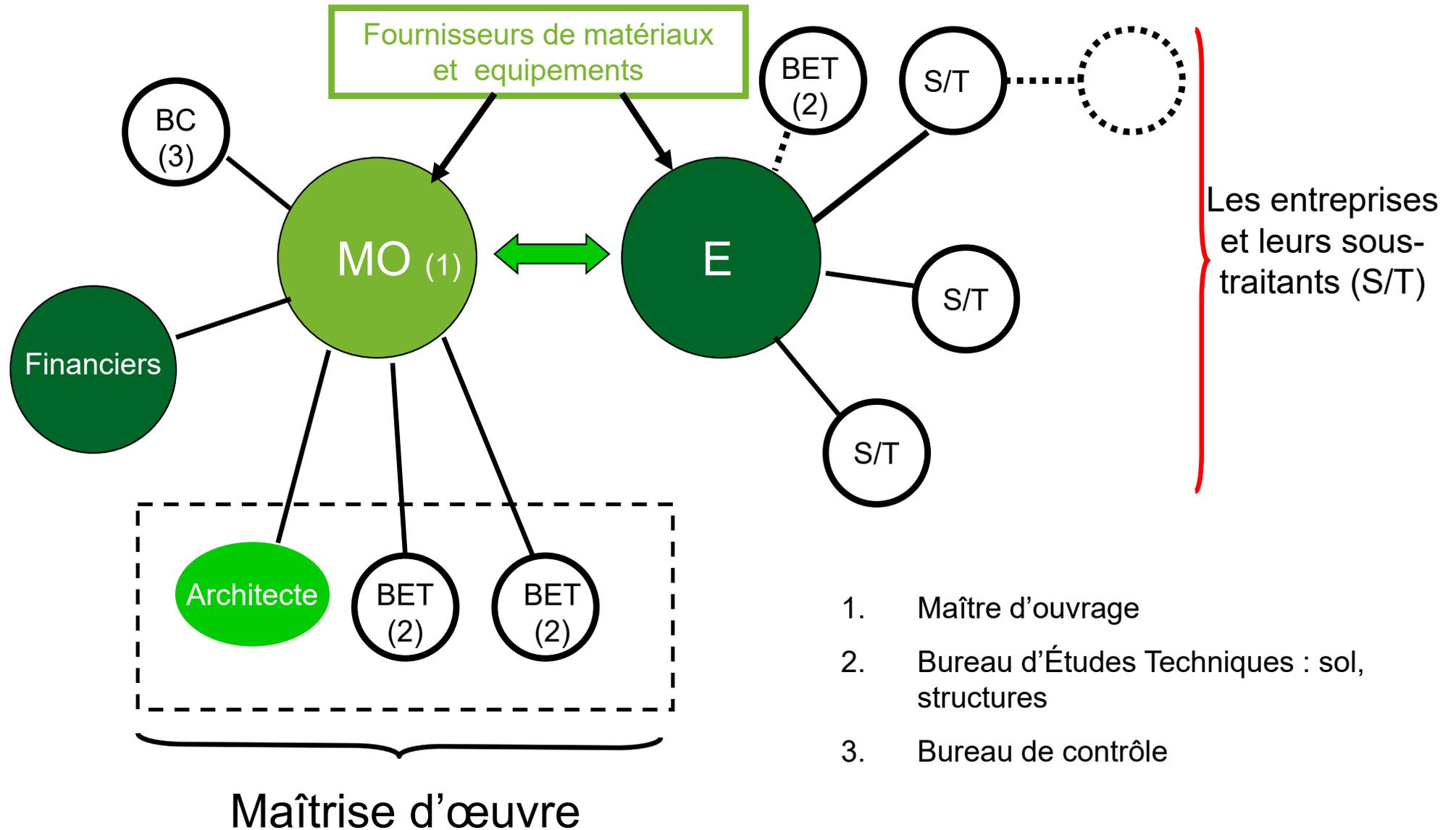
Police de chantier

Police d'activité

# Déroulement dans le temps d'un projet industriel



# Intervenants



# Les assurés : tous les intervenants directs au chantier

**Pour les polices « Projet », l'Assuré regroupe habituellement toutes les parties prenantes du projet :**

- **Le Maître d'Ouvrage** : **TRC/TRME + RC + PEA**
- **L' Entreprise Principale** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Sous-traitants** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Fournisseurs (activités sur site uniquement)** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Ingénieurs-Conseils (activités sur site uniquement)** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les organismes de financements (si concernés):** **TRC/TRME + PEA**

# La Somme Assurée – Section Travaux

Le montant du contrat – Le coût total de reconstruction

## INCLUS :

- ✓ Préparation du site
- ✓ Coûts des études
- ✓ Travaux d'exécution
- ✓ Matériaux, et équipements

## EXCLUS :

- ✓ Acquisition des terrains
- ✓ Pièces de rechange
- ✓ Coûts financiers

Les principes d'application de la REGLE PROPORTIONNELLE sont CONSERVES

La somme assurée est PREVISIONNELLE => AJUSTEMENT en fin de chantier

PREVISIONNEL => "Incertitude" => clause "EVENTUELLE"

# Principes indemnitaires



Les TRC TRM sont des polices de dommage TOUT SAUF

Indemnisation du coût de la réparation, ou du remplacement de la partie endommagée, en l'état de ce qu'elle était avant le sinistre. Cela comprend :

- Les frais d'investigations (LIMITES à prévoir)
- Le coût des matériaux, de la main d'œuvre, des transports sont **au prix d'origine**, sauf extensions
- **Les frais de déblais** sont généralement couverts si une limite a été prévue.

L'assurance ne couvre en aucun cas les frais d'amélioration, ou de modification consécutifs au dommage.

- extension possible du type « Sue and Labour » , « périls imminents »
- Application de la règle proportionnelle

# Section 2 : Responsabilité civile

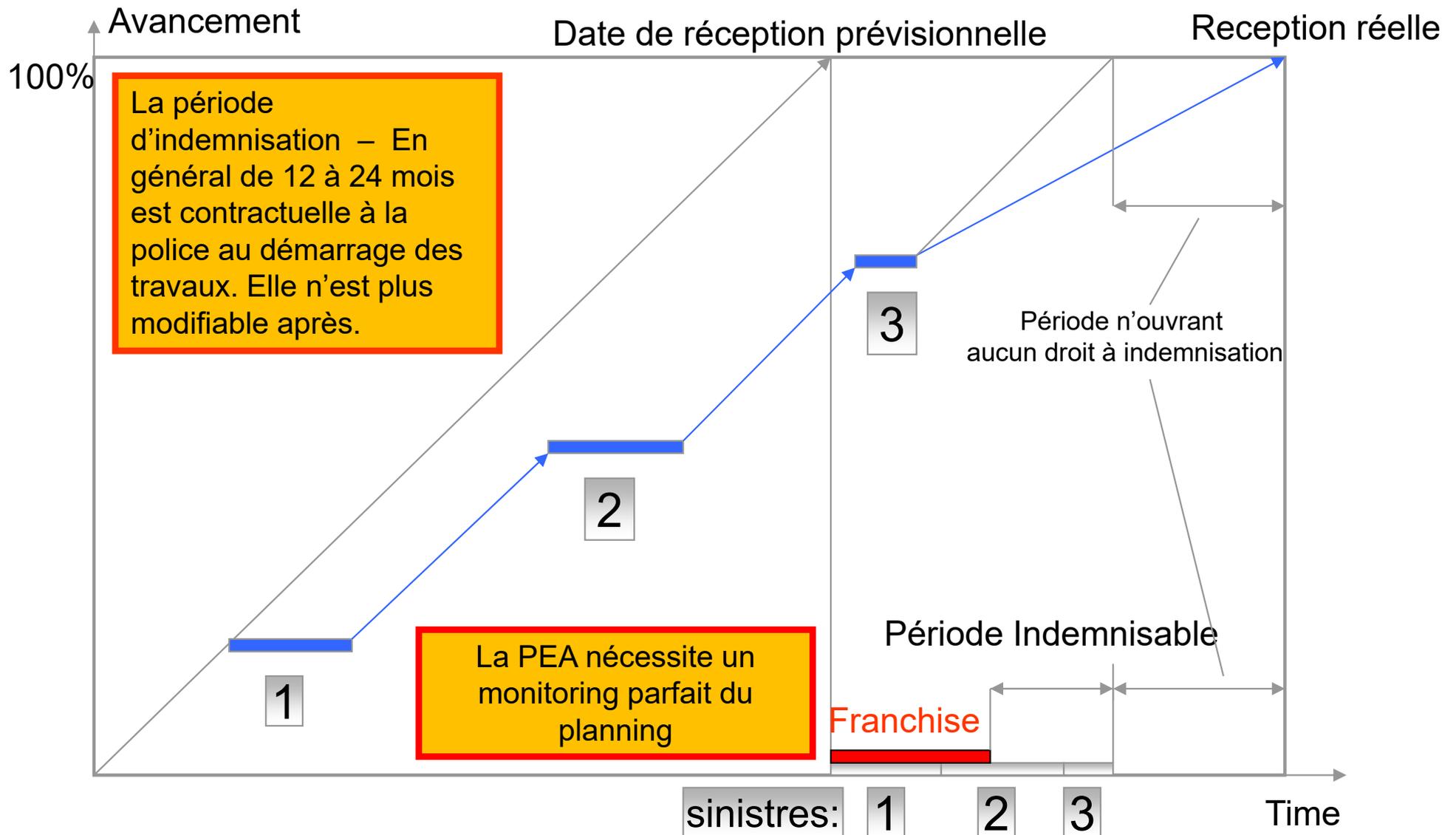
## Couverture :

- ▶ Les conséquences pécuniaires d'un dommage accidentel (Dommage Matériel et CORPOREL) **causé du fait des travaux** à un à un tiers
- ▶ Les pertes financières pures (= dommages immatériels non consécutifs) sont souvent exclues.

# Objectif de la Perte de Loyers Anticipée (TRC : PLA) ou de la Perte d'Exploitation Anticipée (TRME : PEA)

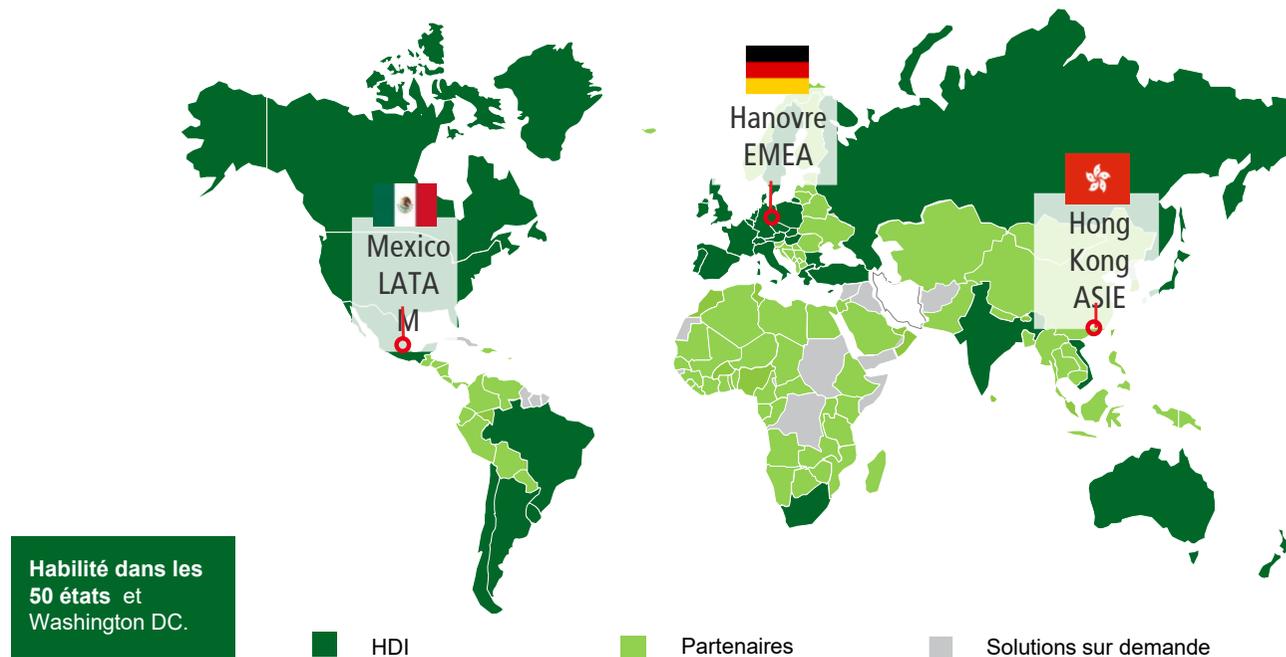
**Indemnisation du Maître d'Ouvrage pour une perte de Marge Brute anticipée réellement subie conséquemment à un sinistre garanti de la section Travaux, ayant un impact sur le planning et résultant en un retard dans la mise en service du bien.**

# PEA - Fonctionnement



# Programmes internationaux: Un réseau intégré

Présence dans + de 150 pays, à travers des bureaux HDI Global ou des partenaires



39 pays en propre (dont Brésil, Inde, Russie)

Hubs : Plateformes régionales d'expertise et de coordination (Mexico, Hanovre, Hong-Kong)

## Le Réseau Intégré HDI en quelques chiffres

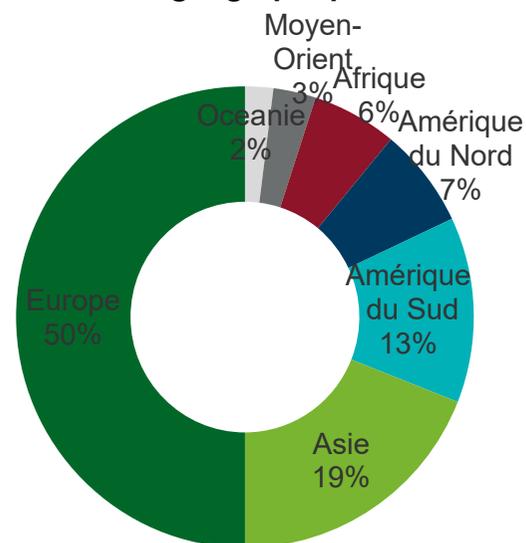
**4500** programmes gérés dans le monde dont **220** programmes gérés en France

**+ 1500** polices locales émises dans + de 100 pays pour nos clients français

**21** programmes avec captives

**136** clients avec + de 20 polices locales

Répartition des polices locales par zone géographique

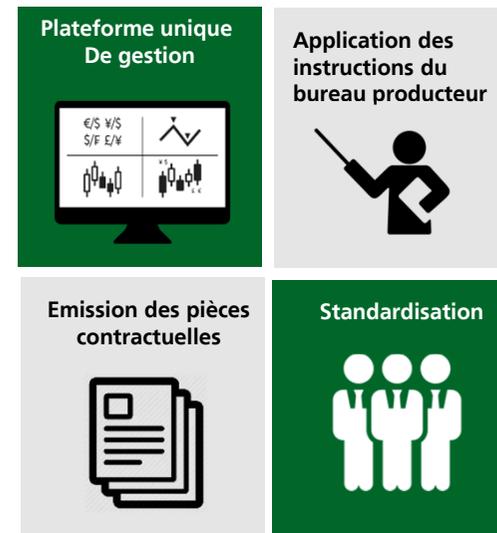


# Réseau intégré HDI : Son Fonctionnement

## Le bureau producteur (PO) : FRANCE



## Les bureaux locaux (SO)



# Réseau Intégré HDI: Programme International

